GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

WEBINAIRE DE LA FAÇADE SUD-ATLANTIQUE

PRÉSENTATION DU DOCUMENT STRATÉGIQUE DE FAÇADE

Consultation du public

01 Juillet 2021

Objectifs

1. **Mettre en perspective** le système de planification en mer et sur le littoral en France

2. **Présenter les enjeux** associés à chacun des documents soumis à l'avis du public pour la façade Sud-Atlantique dans le cadre de la consultation en cours sur le volet opérationnel des documents stratégiques de façade

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Cadre des échanges : organisation du webinaire

14h15 Accueil des participants

14h30 Cadrage des échanges

14h35 Rappel du cadre réglementaire de la planification maritime et présentation des grands enjeux de la façade Sud-Atlantique

14h45 *Temps d'échange*

14h55 Présentation du dossier soumis à consultation en 2021 pour la façade Sud-Atlantique

- **Addendum à la stratégie de façade maritime Sud-Atlantique (compléments aux objectifs environnementaux)**
- **Dispositif de suivi**
- **Plan d'action**

15h20 *Temps d'échange*

15h55 Conclusion et rappel des prochaines étapes

Les règles de participation

Toutes les questions sont bonnes à poser dès lors qu'elles sont en rapport avec le sujet et éclairent sa compréhension

Les commentaires sont également possibles, avec une attention portée :

. à la bienveillance entre les participants

. au respect de l'avis d'autrui

. à une expression argumentée

Pour la bonne circulation de la parole, il vous est demandé de manifester votre intention de prendre la parole avec l'icône "lever la main", et votre tour de parole vous sera indiqué par les organisateurs.

Le chat est réservé au support technique ainsi qu’aux commentaires qui feront l’objet d’une synthèse par le modérateur.

Ordre du jour

- **Pourquoi et comment est organisée la planification maritime ?**
- **Présentation de la façade Sud-Atlantique**
- **Présentation du dossier soumis à consultation**

  - Addendum à la stratégie de façade maritime adoptée en 2019

  - Dispositif de suivi

  - Plan d’action

- **Prochaines étapes de la consultation du public et des instances réglementaires**

A| Pourquoi planifier l'espace en mer et sur le littoral ?

Une réponse à des usages croissants sur des espaces qui cristallisent des attentes sociétales fortes

Le DSF **décline les orientations de la stratégie nationale pour la mer et le littoral** au regard des enjeux sociaux, économiques et environnementaux propres à la façade Sud-Atlantique.

Réponse nationale à deux directives européennes :

- la Directive cadre « stratégie pour le milieu marin » (2008/56/CE), qui vise le **bon état écologique pour le milieu marin**
- la Directive « planification de l'espace maritime » (2014/89/UE) qui vise une **croissance durable des économies maritimes, le développement durable des espaces maritimes et l'utilisation durable des ressources marines.**

B| Le DSF : un processus déconcentré sous l'autorité des préfets coordonnateurs de façade

Un document opposable qui repose sur 4 « parties »

La DCSMM et la DCPEM ne s'appliquent pas dans les territoires ultramarins

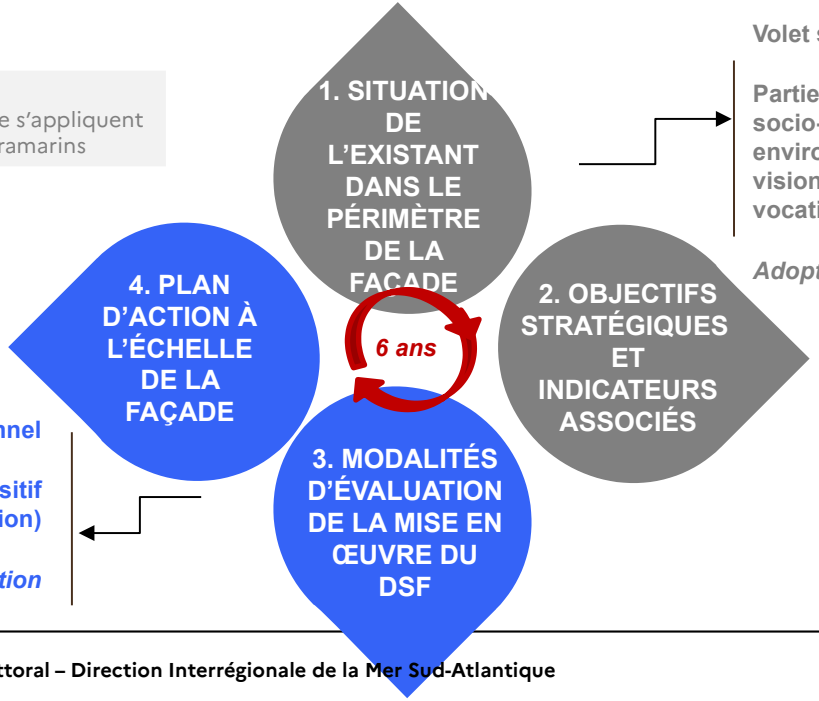

Volet stratégique

Parties 1 et 2 (objectifs socio-économiques et environnementaux, visions, cartes des vocations)

Adopté en 2019

Volet opérationnel

Parties 3 et 4 (dispositif de suivi et plan d'action)

En cours d'adoption

Le caractère opposable des DSF est encadré par l'art. L.219-4 du code de l'environnement.

Ce régime est double:
- Compatibilité pour les plans, programmes et schémas relatifs aux activités exclusivement localisées en mer, , ainsi que pour les documents d'urbanisme (SCOT, PLU et autres- ordonnance du 17 juin 2020)
- Prise en compte pour les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences significatives sur la mer

La structure du DSF en plusieurs parties nécessite de considérer le respect des grandes orientations et principes.

Localisation des façades
Source: Ministère de la Mer

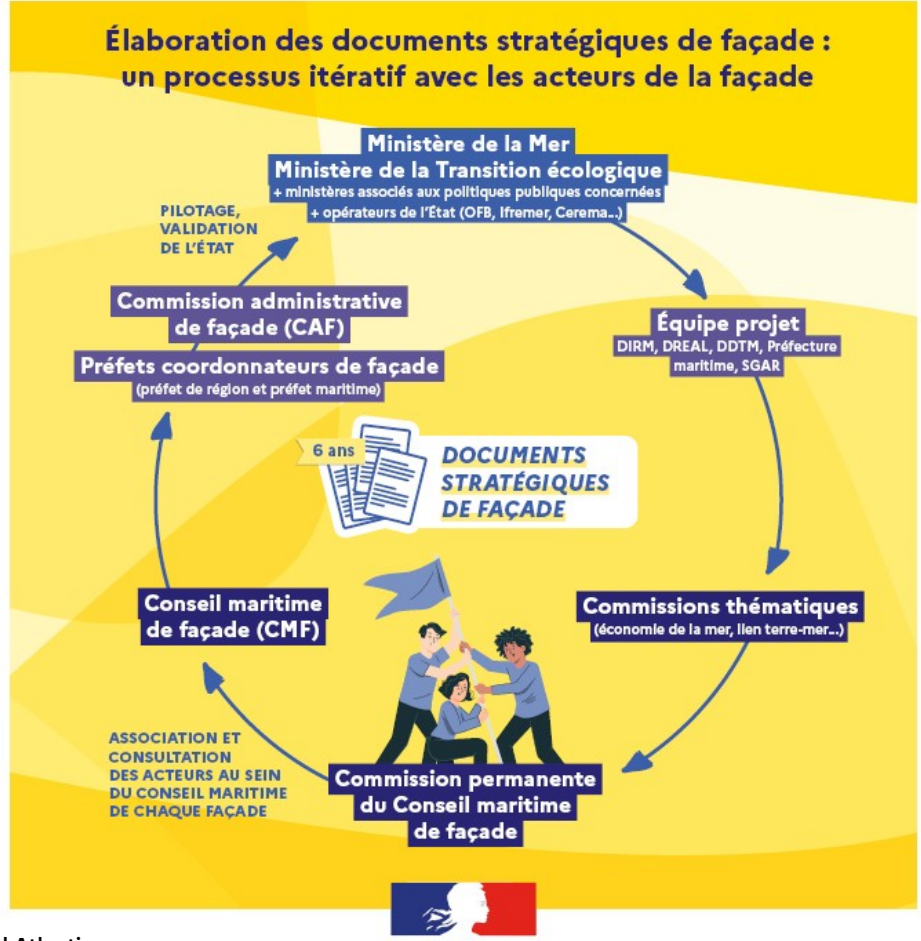

Gouvernance associée au processus d'élaboration des DSF en façade
Source: Ministère de la Mer

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

C| Un cap fixé pour 2030

Retour sur quelques étapes clés et la prise en compte de vos avis

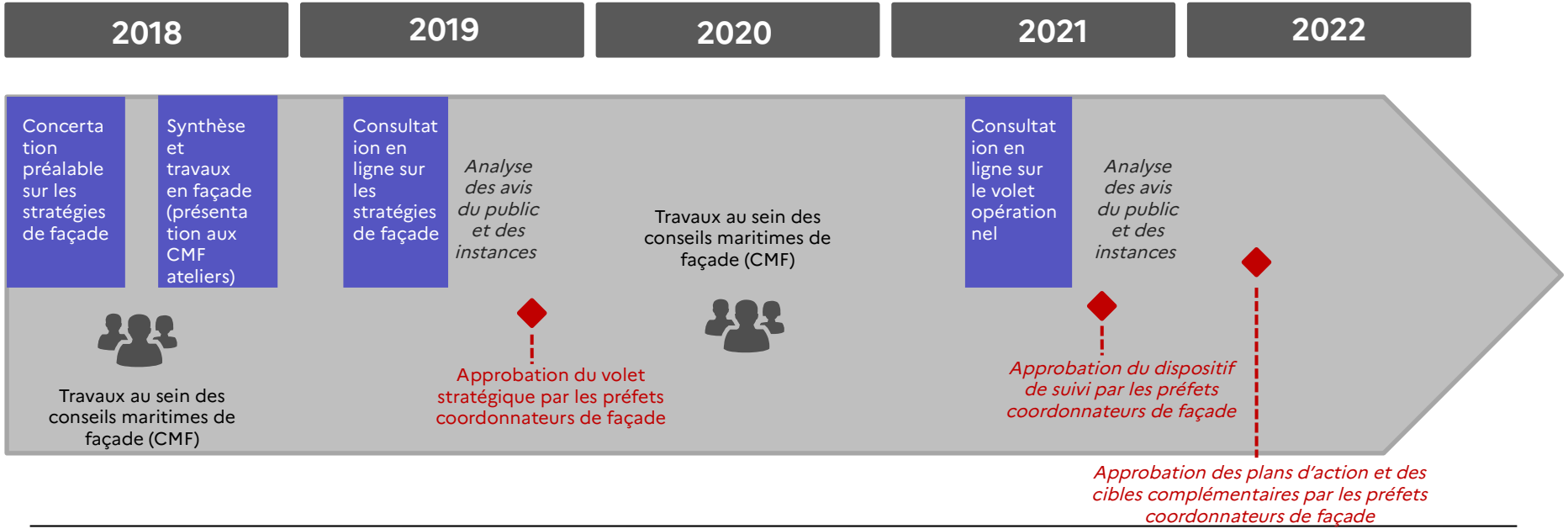

Ordre du jour

- **Pourquoi et comment est organisée la planification maritime ?**
- **Présentation de la façade Sud-Atlantique**
- **Présentation du dossier soumis à consultation**

  - Addendum à la stratégie de façade maritime adoptée en 2019

  - Dispositif de suivi

  - Plan d’action

- **Prochaines étapes de la consultation du public et des instances réglementaires**

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Les enjeux écologiques de la façade Sud-Atlantique

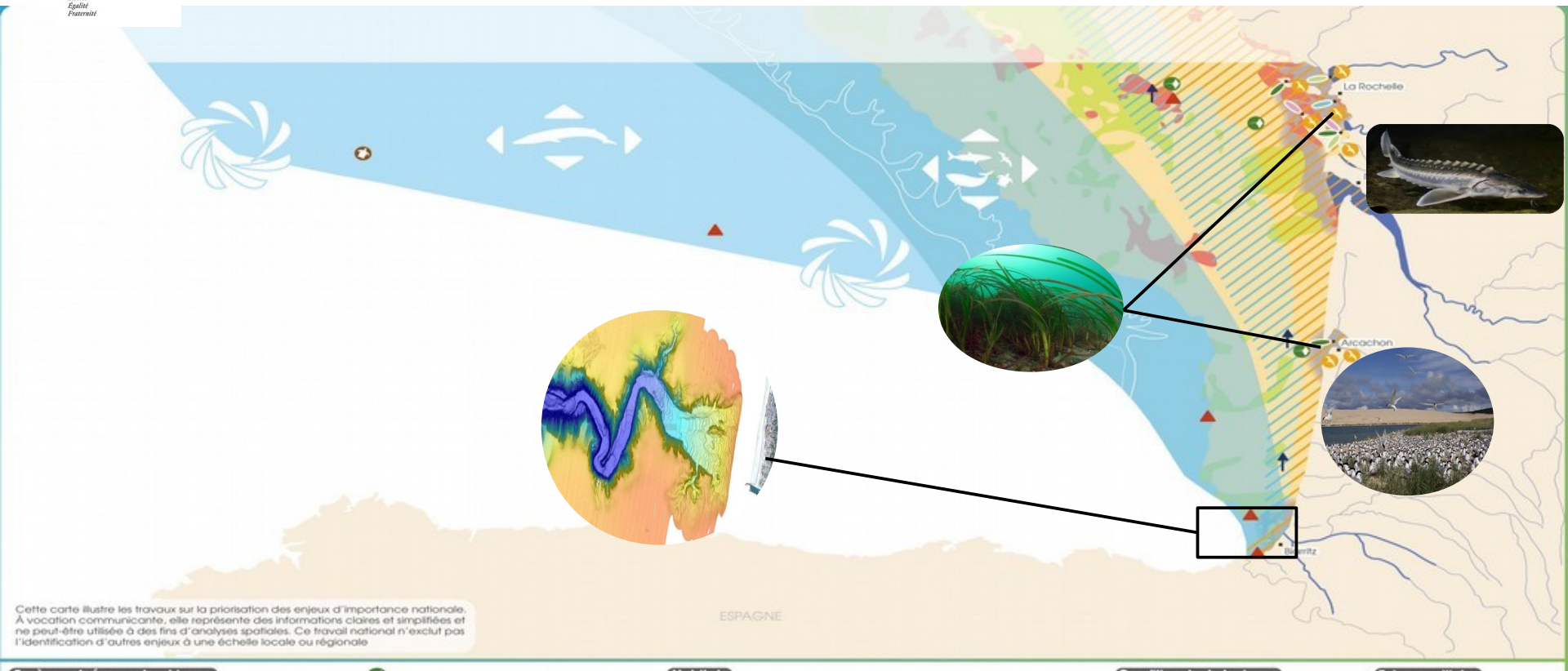

Cette carte illustre les travaux sur la priorisation des enjeux d'importance nationale. À vocation communicante, elle représente des informations claires et simplifiées et ne peut-être utilisée à des fins d'analyses spatiales. Ce travail national n'exclut pas l'identification d'autres enjeux à une échelle locale ou régionale

Espèces et réseaux trophiques

- Colonies d'oiseaux marins et limicoles
- Fortes densités et alimentation des oiseaux marins
  → **Enjeux pour les oiseaux marins**
- Estuaires
- Cours d'eau
  → **Enjeux pour les amphihalins**
- **Enjeux pour les tortues**
- **Enjeux pour les élasmobranches**
- Petits delphinidés en hiver
- Rorqual commun
  → **Enjeux pour les mammifères**
- **Enjeux pour l'ensemble de la megafaune**

Habitats

- Roches et autres substrats durs
- Sédiments meubles (vases, sables, cailloutis, sédiments grossiers)
- Vases du circalittoral
- Hauts-fonds rocheux et fosses
- Zostères
- Huîtres plates
- Prés salés
- Hermelles

Habitats particuliers côtiers à enjeu fort ou majeur

Conditions hydrologiques et habitats pélagiques

- Apports fluviaux et baies macrotidales
- Tourbillon de moyenne échelle
- Upwelling

Enjeux multiples

- Talus océanique
  → **Enjeux pour les habitats profonds. Zone fonctionnelle importante pour les mammifères marins, les oiseaux et les grands pélagiques**

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Les enjeux socio-économiques de la façade Sud-Atlantique

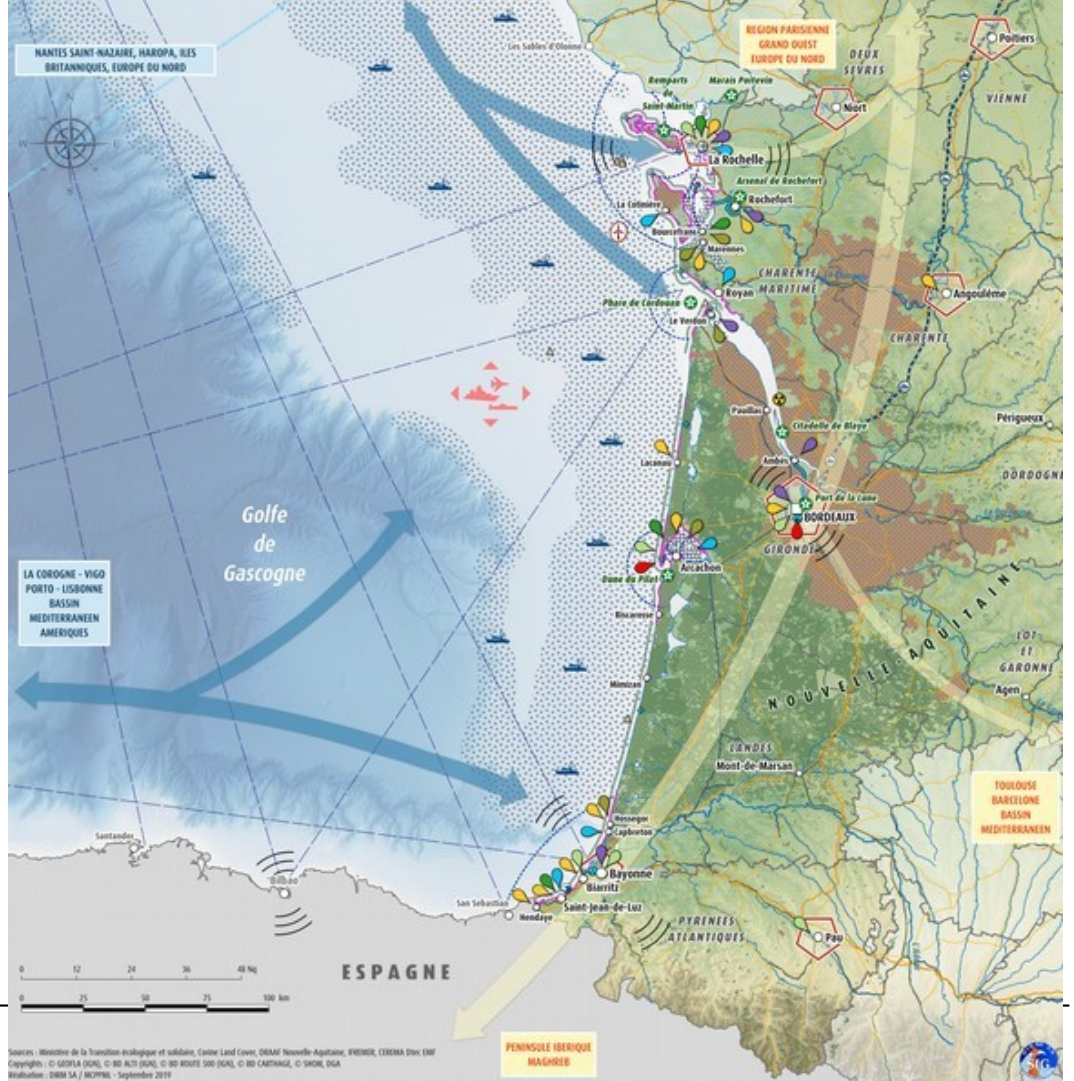

Rappel sur la stratégie de façade adoptée en octobre 2019

Un document synthétique, présentant la situation de l'existant, les objectifs stratégiques et la carte des vocations…

...et 9 annexes dont l'annexe 6 qui présente les objectifs stratégiques

Rappel sur la stratégie de façade adoptée en octobre 2019

Elle s'articule autour d'une **vision à horizon 2030** pour la façade axée sur :

- L'exigence du maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception qui implique une bonne qualité de l'eau et une résilience des territoires littoraux ;

- Un projet commun pour une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques qui sous-entend des filières professionnelles performantes et pourvoyeuses d'emploi qui ont réussi leur transition écologique et énergétique et une coexistence des différents usages économes des ressources et des espaces ;

- Un levier, celui de l'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation.

Échanges avec les participants

Ordre du jour

- **Pourquoi et comment est organisée la planification maritime ?**
- **Présentation de la façade Sud-Atlantique**
- **Présentation du dossier soumis à consultation**

  - Addendum à la stratégie de façade maritime adoptée en 2019

  - Dispositif de suivi

  - Plan d’action

- **Prochaines étapes de la consultation du public et des instances réglementaires**

Dossier soumis à consultation

Composition du dossier soumis à la consultation :

- l’**addendum à la stratégie de façade maritime** adoptée le 14 octobre 2019;
- le **dispositif de suivi**
- le **plan d’action**
- l’**avis de l’autorité environnementale** rendu le 5 mai 2021 et le **rapport environnemental** ;
- du **bilan des garants** de la procédure de participation du public.

Addendum à la stratégie de façade maritime

Lors de l'adoption de la stratégie de façade maritime, toutes les cibles associées aux objectifs environnementaux n'avaient pu être définies, pour des questions de manque de données ou de maturité.

28 cibles restaient encore à définir et font ainsi l'objet d'un addendum au volet stratégique du DSF pour la façade Sud-Atlantique. Ces cibles complémentaires intègrent différents éléments :

• l'avancement d'études visant la mise en place de **zones de protection forte** ;

• les **nouveaux enjeux et nouvelles ambitions du DSF**, en particulier sur l'**artificialisation du littoral et des fonds marins**, les aires de carénage, les captures accidentelles d'oiseaux marins et de cétacés, la préservation d'habitats fonctionnels pour les oiseaux marins ou encore la préservation des herbiers de zostères

• **la révision des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** Adour-Garonne et Loire-Bretagne

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Addendum à la stratégie de façade maritime

Un rapport rapport synthétique, intégrant les compléments apportés à la Stratégie de façade Maritime adoptée le 14 octobre 2019.

Les éléments ne faisant pas l'objet de complément ou de modification dans le cadre de cet addendum, restent bien entendu toujours opposables, et ne font pas l'objet du présent avis du CMF.

Addendum à la stratégie de façade maritime

Des objectifs environnementaux précisés

Pour ramener les pressions exercées par les activités humaines sur le milieu marin à des niveaux compatibles avec le maintien et l'atteinte du bon état écologique des eaux marines, les stratégies fixent des objectifs environnementaux.
Ces objectifs environnementaux comportent des indicateurs, eux-mêmes assortis d'un seuil ou d'une tendance (« une cible ») à respecter d'ici 2026.

Pour chacune des façades, les seuils/tendances ont été définies dans un document complémentaire : addendum à la stratégie de façade maritime. Il a, lui aussi, fait l'objet d'une évaluation environnementale (rapport environnemental).

Donnez votre avis sur ces cibles.

Ordre du jour

- **Pourquoi et comment est organisée la planification maritime ?**
- **Présentation de la façade Sud-Atlantique**
- **Présentation du dossier soumis à consultation**

  - Addendum à la stratégie de façade maritime adoptée en 2019

  - Dispositif de suivi

  - Plan d’action

- **Prochaines étapes de la consultation du public et des instances réglementaires**

Le Dispositif de Suivi

Une démarche qui repose sur des sources stabilisées

Des données non exhaustives qui s'appuient en priorité sur des systèmes existants

3
principes clés

Fiabilité
Récurrence
Accessibilité

Le dispositif de suivi:

- **Identifie le besoin** en matière de données au regard des parties 1 et 2 des DSF
- **Répertorie** les dispositifs de collecte et de surveillance en adéquation avec les besoins
- **Identifie les perspectives en matière de programmation** des dispositifs de collecte et de surveillance

Le Dispositif de Suivi
Structure du document

Un document formaté pour le premier cycle du DSF qui traduit la volonté de fournir un panorama dynamique.

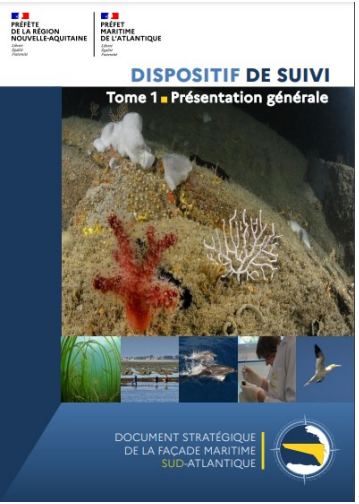

1 document principal

+

5 annexes

Le dispositif de suivi permet de mesurer l'atteinte du bon état et des objectifs stratégiques

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Dispositif de Suivi

Des données non exhaustives qui s'appuient en priorité sur des systèmes existants et évolutifs au fil des cycles de planification

Le dispositif de suivi est conçu à l'échelle nationale.
Il s'agit de disposer de données concernant à la fois les aspects socio-économiques et environnementaux.
Il est décliné pour chacune des façades, en fonction de ses objectifs stratégiques.

Donnez votre avis pour mieux calibrer l'information relative au milieu marin et aux activités humaines.

Ordre du jour

- **Pourquoi et comment est organisée la planification maritime ?**
- **Présentation de la façade Sud-Atlantique**
- **Présentation du dossier soumis à consultation**

  - Addendum à la stratégie de façade maritime adoptée en 2019

  - Dispositif de suivi

  - Plan d’action

- **Prochaines étapes de la consultation du public et des instances réglementaires**

Plan d’action : comment se matérialise-t-il ?

Le plan d’action décline la stratégie de façade maritime par un **ensemble d’actions concrètes, opérationnelles et adaptées aux territoires** à mettre en place pour répondre aux objectifs stratégiques environnementaux et socio-économiques du DSF et atteindre la vision à horizon 2030.

Conçu à l’échelle de la façade Sud-Atlantique, l’élaboration du plan d’action a débuté avant la finalisation des travaux sur la stratégie de façade maritime afin de s’assurer du **lien étroit entre les deux volets du document stratégique de façade.**

Fruit d’une **construction itérative** entre les services de l’Etat et les acteurs locaux de la mer et du littoral, il reflète le **niveau d’engagement de tous les partenaires locaux** de la façade pour les 6 prochaines années.

Plan d’action : pour quelles finalités ?

- **concourir à la protection de milieux marins et au développement durable des activités maritimes et littorales** en déclinant les objectifs stratégiques en actions socio-économiques, environnementales et mixtes les plus concrètes et opérationnelles,

- **répondre aux attentes** des territoires littoraux et proposer une vision prospective qui tienne compte du développement envisagé des territoires et secteurs maritimes de chaque façade,

- **valoriser les actions portées par l’État ou les acteurs de la façade** et qui participent à la réponse aux objectifs de la stratégie de façade maritime.

Conformément à la volonté des préfets coordonnateurs qui souhaitaient valoriser les initiatives locales (en cours ou à venir), le plan d’actions a fait l’objet d’une **étroite association des acteurs** tout au long de son processus d’élaboration.

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Plan d'action : comment a-t-il été construit ? (1/2)

- Mobilisation de tous les services de l'État en façade pour identifier les pistes d'actions, en tenant compte de l'avis des instances et du public exprimés lors de l'adoption de la Stratégie de Façade Maritime.

- Consultation des acteurs de la mer et du littoral pour **valoriser les initiatives locales** :
  - par **une enquête** adressée fin 2019 à 89 structures pour identifier les actions à poursuivre ou celles mises en œuvre par les acteurs locaux.

  - suivie de **4 ateliers participatifs territoriaux** dans chaque département mi-janvier 2020 pour affiner les priorités d'action portées par les acteurs de la façade.

Ces échanges ont permis d'**identifier les acteurs moteur** par territoire et de **cerner les enjeux et questionnement locaux.**

Plan d'action : comment a-t-il été construit ? (2/2)

Pour assurer une continuité avec les politiques publiques de la mer et du littoral existantes, le plan d'action propose :

- des **actions existantes** qui méritent d'être poursuivies,
- des **actions nouvelles complémentaires** pour atteindre les objectifs stratégiques.

Sur la base des éléments récoltés lors de la consultation, les **propositions ont été discutées et affinées** soit par des réunions bilatérales, soit avec les acteurs lors des réunions du Conseil maritime de façade et de sa commission permanente pour assurer un équilibre entre préservation du milieu marin et développement durable des usages en mer.

Ces échanges ont permis de parvenir à un **plan d'action partagé en décembre 2020** avec les membres du Conseil Maritime de Façade.

L'ensemble de ces travaux a permis d'aboutir à un **plan d'action suffisamment large** pour que :
- des actions ciblées soient identifiées,
- des actions non définies à ce stade puissent s'y intégrer par la suite.

Plan d'action
Sa structure

Document principal synthétique

- Cadre général DSF : rappel du contexte européen et synthèse stratégie de façade maritime (objectifs stratégiques, vision, carte des vocations)
- Finalités du plan d'action et processus continu d'association des acteurs
- Un plan d'action :
  - Issu d'une analyse des politiques publiques en lien avec la mer et le littoral (présentée en annexe 7)
  - Présenté en lien avec les items de la vision à horizon 2030 (par homologie avec la présentation des objectifs stratégiques de la SFM)

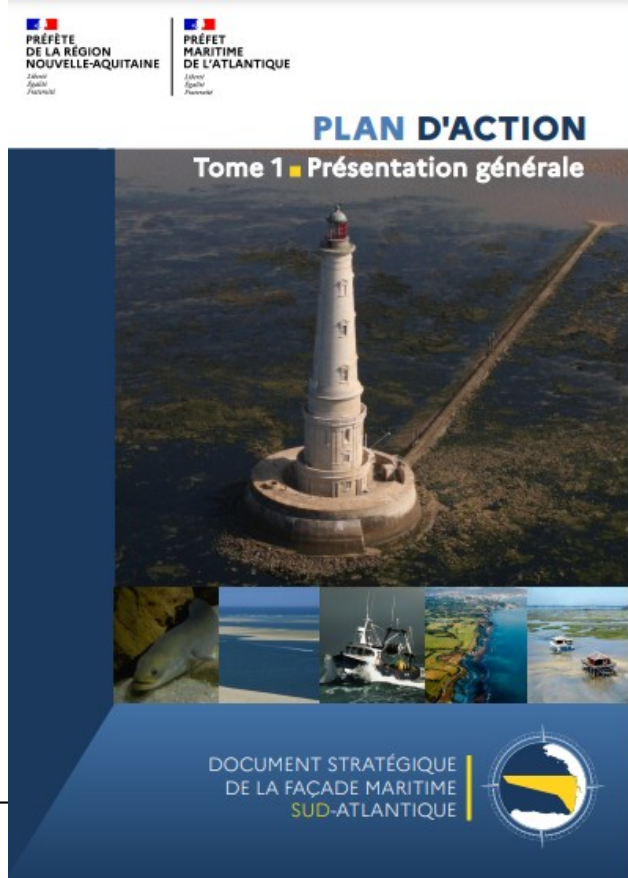

Plan d'action
Sa structure

Tome 2 composé des fiches action

- Guide de lecture des fiches action
- Présentation des fiches action, classées selon 14 thèmes (activités, aménagement et évolution du littoral, recherche et connaissances, innovation, formation /sensibilisation et attractivité des métiers de la mer, déchets, préservation des milieux marins et lien terre mer)
- Un identifiant et un fond spécifiques sont attribués à chaque fiche action selon si elle fait l'objet ou non d'un rapportage à la Commission européenne :

  Exemple :

  D04-OE01-AN1 (élaboration par descripteurs, volet rapportage DCSMM, fond vert)

  04-POR-A01 (élaboration par activités socio-économiques, volet sans rapportage DCSMM, fond bleu).

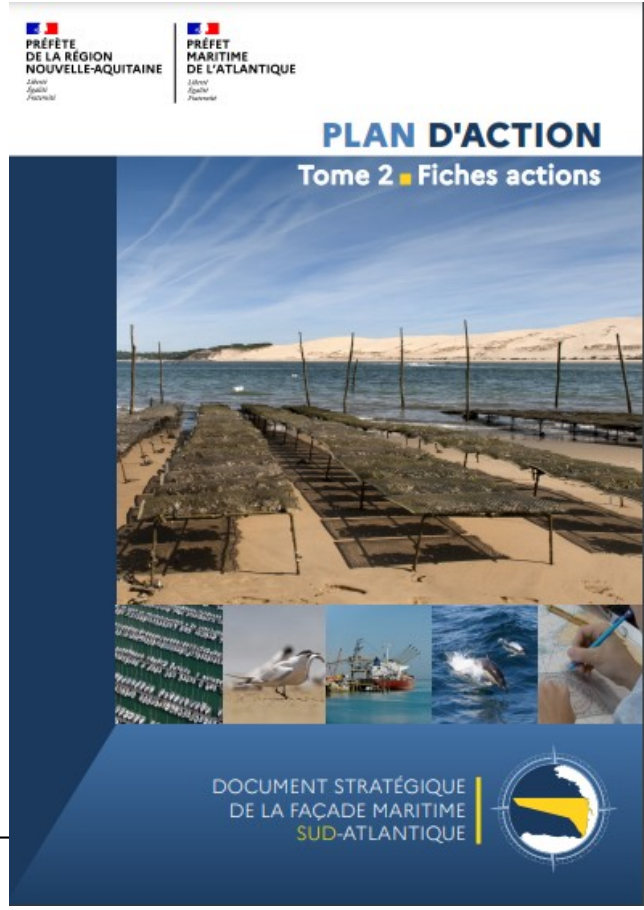

Plan d’action

Le plan d’action comporte 46 actions environnementales et 43 actions « socio-économiques »

ACTION TRANSVERSALE GOUVERNANCE

▶ **Action AT-04**

Améliorer le dispositif de contrôle de l’environnement marin

Secteurs géographiques : 1 2 3 4 5 6 7

Items de la vision :

Vision 1.2 : Le maintien d’un patrimoine littoral et marin d’exception
- Le bon état écologique atteint, garantissant la préservation des milieux marins et littoraux d’exception

Vision 2.1 : Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques
- Une mutation effective des filières maritimes vers la transition écologique et énergétique

Descripteurs du BEE:	1 OM	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU
Thématiques socio-économiques concernées :	1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA								
	8 TOU	9 RSQ	10 SEC	11 PAY	12 R-CO	13 INO	14 FOR	Action transversale Gouvernance							

Contexte et objet de l’action :

Chaque façade s’est dotée d’un plan de surveillance et de contrôle de l’environnement marin (PSCEM). L’enjeu est aujourd’hui d’actualiser et de consolider ces plans pour répondre au mieux aux nouveaux objectifs du DSF ainsi qu’à la stratégie de gestion des aires marines protégées 2020-2030, notamment grâce à une coordination renforcée de l’ensemble des services concourant à leur mise en œuvre.

03 - PORTS - TRANSPORTS

▶ **Action 03-POR-A03**

Favoriser les synergies entre les ports de la région et le lien avec leur territoire

Secteurs géographiques : 1 2 3 4 5 6 7

Items de la vision :

Vision 2.3 et 2.4 : Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques
- Une économie maritime performante et pourvoyeuse d’emplois au niveau local
- Des ports attractifs au service de l’ensemble de l’économie régionale

Descripteurs du BEE:	1 OM	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU
Thématiques socio-économiques concernées :	1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA								
	8 TOU	9 RSQ	10 SEC	11 PAY	12 R-CO	13 INO	14 FOR	Action transversale Gouvernance							

Contexte et objet de l’action :

Les ports sont des outils économiques stratégiques aux échelles nationale, régionale et locale. Leur maintien et leur développement passent par une gestion collaborative en lien étroit avec les territoires.

Une étude partenariale, relative à l’élaboration d’une stratégie de développement inter-portuaire et de coordination des ports de commerce de Nouvelle-Aquitaine, a été lancée en mai 2019. Elle témoigne de la volonté de coopération des parties prenantes (Ports de Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Rochefort-Tonnay-Charente et Région nouvelle-Aquitaine) pour développer de réelles synergies.

Il s’agit pour les quatre ports de commerce de la façade, d’assurer une meilleure collaboration et complémentarité entre eux (démarches communes, partage d’expériences, etc.), permettant une meilleure réponse aux besoins du territoire et de ses entreprises ainsi qu’une visibilité accrue au niveau national ou international.

Les coopérations et le partage des bonnes pratiques permettront d’agir collectivement pour réduire les impacts des activités portuaires sur leur environnement.

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Plan d'action : structuration fiche action

Chaque fiche action se compose de :

Une thématique

Un identifiant

Un intitulé

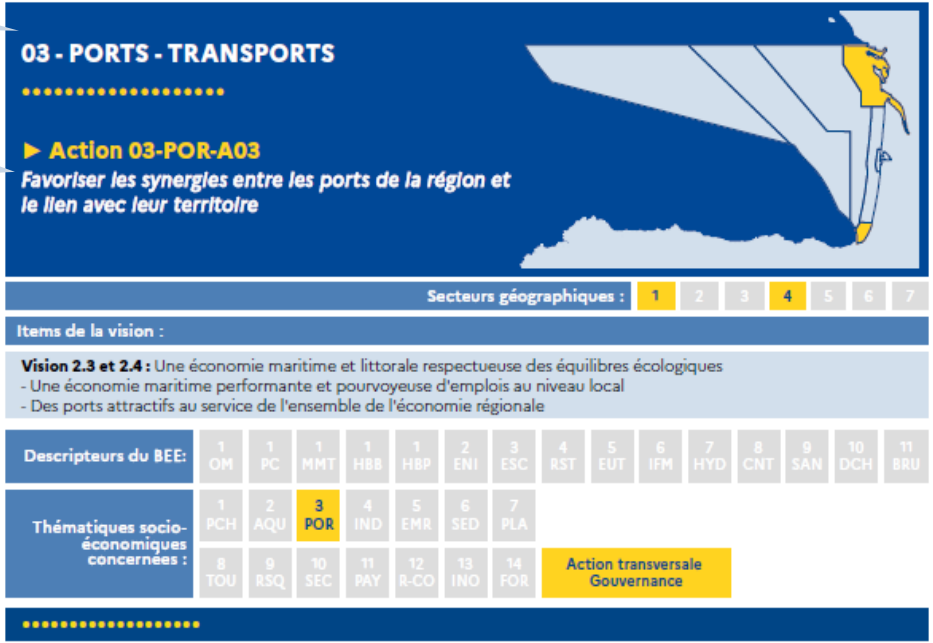

03 - PORTS - TRANSPORTS

▶ Action 03-POR-A03

Favoriser les synergies entre les ports de la région et le lien avec leur territoire

Secteurs géographiques : 1 2 3 4 5 6 7

Items de la vision :

Vision 2.3 et 2.4 : Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques
- Une économie maritime performante et pourvoyeuse d'emplois au niveau local
- Des ports attractifs au service de l'ensemble de l'économie régionale

Descripteurs du BEE:	1 OM	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU

Thématiques socio-économiques concernées :	1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA							
	8 TOU	9 RSQ	10 SEC	11 PAY	12 R-CO	13 INO	14 FOR	Action transversale Gouvernance						

Contexte et objet de l'action :

Les ports sont des outils économiques stratégiques aux échelles nationale, régionale et locale. Leur maintien et leur développement passent par une gestion collaborative en lien étroit avec les territoires.

Une étude partenariale, relative à l'élaboration d'une stratégie de développement inter-portuaire et de coordination des ports de commerce de Nouvelle-Aquitaine, a été lancée en mai 2019. Elle témoigne de la volonté de coopération des parties prenantes (Ports de Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Rochefort-Tonnay-Charente et Région nouvelle-Aquitaine) pour développer de réelles synergies.

Il s'agit pour les quatre ports de commerce de la façade, d'assurer une meilleure collaboration et complémentarité entre eux (démarches communes, partage d'expériences, etc.), permettant une meilleure réponse aux besoins du territoire et de ses entreprises ainsi qu'une visibilité accrue au niveau national ou international.

Les coopérations et le partage des bonnes pratiques permettront d'agir collectivement pour réduire les impacts des activités portuaires sur leur environnement.

<u>Identité de l'action :</u>
- liens avec les items de la vision et les secteurs de la carte des vocations, adoptés dans la stratégie de façade maritime
- liens avec les descripteurs du milieu marin et les activités socio-économiques

<u>Description de l'action :</u>
liens avec éléments de cadrage, information de contexte législatif/réglementaire et finalité de l'action

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Plan d'action : structuration fiche action

Une déclinaison en sous action et le descriptif associé

Modalités de mise en œuvre :
- Calendrier
- Territoire d'application sur la carte des vocations
- Pilotes, partenaires associés
- Sources de financement possible.

Liste des sous-actions

Sous-action 1	Sous-action 2
Renforcer la coopération et la synergie entre les ports de la façade par la création d'un espace régional de dialogue permanent entre les places portuaires de la façade Afin de tendre vers une plus grande collaboration inter-portuaire, cette sous-action, portée en cohérence avec la Région et les CCI de Nouvelle-Aquitaine, vise dans un premier temps à définir un cadre de gouvernance, les modalités d'un espace d'échange et le périmètre des sujets sur lesquels pourraient porter la collaboration inter-portuaire. A terme, ce dispositif pourra également permettre de coordonner, harmoniser et valoriser les initiatives des ports de commerce, la diversité de leurs atouts et leur capacité à répondre aux besoins des entreprises et du territoire pour développer une vision stratégique et équilibrée des axes d'évolution des places portuaires en Sud-Atlantique. Dans le cadre de l'étude partenariale lancée en 2019, la création d'une structure de coopération sous la forme d'une association a été validée et regrouperait dans un premier temps la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence de Développement de d'Innovation de la Nouvelle Aquitaine, la CCI Régionale et les ports de Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Rochefort-Tonnay-Charente. A terme, la structure pourrait proposer d'associer aux échanges les acteurs de la logistique, les plate-formes multimodales et les associations d'entreprises regroupant les principaux chargeurs néo-aquitains en lien avec les acteurs économiques du territoire.	**Favoriser les démarches visant une meilleure intégration des ports dans leur territoire** Il s'agit d'affirmer le rôle du port dans son territoire, aux échelles pertinentes, en tant qu'élément spatial clé de l'aménagement, notamment urbain, mais aussi sa capacité à être une zone d'échanges, de transit et de dialogue entre les acteurs portuaires et les citoyens qui les côtoient. Des démarches contractuelles ou chartes pourront être conclues entre les places portuaires et leurs parties prenantes pour développer des coopérations, établir puis valoriser les progrès environnementaux et réaffirmer l'ancrage territorial du port. La création de Port Center est une piste intéressante. Cette sous-action pourra s'inscrire dans la continuité d'initiatives telles que le contrat de partenariat entre le GPM et les collectivités locales (Bordeaux Métropole, Région, Département de la Gironde) ou encore des journées « Port ouvert » organisées par les places portuaires.

	Sous-action 1	Sous-action 2
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027
Pilote(s)	Région NA, Ports de Bayonne, Bordeaux, La Rochelle et Rochefort-Tonnay-Charente	Ports de Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Rochefort-Tonnay-Charente
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	CCI, acteurs logistiques, plate-formes multimodales	Communautés d'agglomération
Financements potentiels	Financement par Région NA, Ports de Bayonne, Bordeaux, La Rochelle et Rochefort-Tonnay-Charente	Partenariat Ports/collectivités (conventions)

Action au titre de la DCSMM ▶ non

Plan d'action
Sa structure

Annexes

- Liste des actions s'appliquant aux filières socio-économiques
- Liste des actions par secteurs géographiques de la carte des vocations
- Ventilation des actions par thèmes et activités socio-économiques
- Ventilation des actions par thèmes et descripteurs du bon état écologique
- Ventilation des actions par thèmes et items de la vision
- Articulation entre le DSF Sud-Atlantique et la SDAGE Adour-Garonne
- Analyse de la suffisance des politiques publiques et actions existantes en lien avec la mer et le littoral
- Dérogations identifiées dans le cadre de l'élaboration du plan d'action

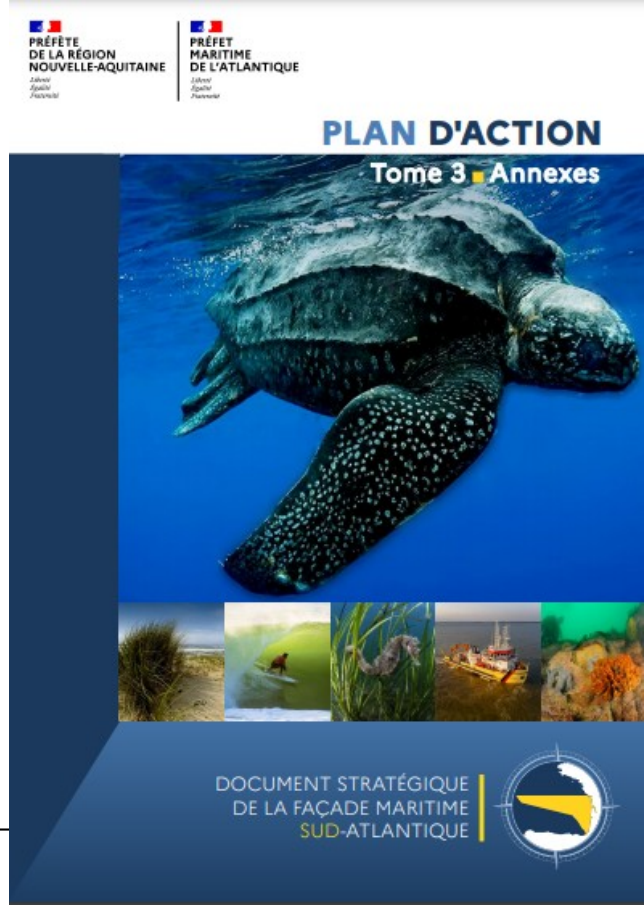

Plan d'action : quelques exemples d'actions

1er item de la vision : L'exigence du maintien d'un patrimoine littoral et marin d'exception qui implique une bonne qualité de l'eau et une résilience des territoires littoraux

- Nettoyer les friches conchylicoles par l'acquisition de moyens nautiques dédiés et au regard du respect des habitats sensibles et de la gestion des déchets

- Promouvoir une approche intégrée des risques côtiers et préserver les milieux naturels qui participent à un fonctionnement équilibré et dynamique du littoral

- Mettre en place une politique de gestion moins impactante des mouillages et des places de port à l'échelle de la façade Sud-Atlantique avec l'expérimentation pilotée par le PNM Bassin d'Arcachon sur les bouées d'amarrage

- Inciter à la réduction, la collecte et la valorisation des déchets issus activités maritimes et accompagner les activités vers des équipements durables

Plan d'action : quelques exemples d'actions

2eme item de la vision : Un projet commun pour une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques qui sous-entend des filières professionnelles performantes et pourvoyeuses d'emploi qui ont réussi leur transition écologique et énergétique et une coexistence des différents usages économes des ressources et des espaces

- Aménager et transformer les ports au service de l'économie territoriale en les inscrivant dans les transitions écologique, énergétique et numérique

- Intégrer la filière navale et nautique dans l'économie circulaire

- Améliorer la gestion des stocks de pêche

- Améliorer le dispositif de contrôle de l'environnement marin

- Favoriser un aménagement durable des territoires littoraux

Plan d'action : quelques exemples d'actions

3eme item de la vision : Un levier, celui de l'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

- Créer un observatoire de l'économie maritime régionale piloté par la Région et la DIRM

- Créer un espace pérenne de dialogue territorial au Pays basque piloté par Surfrider

Cet espace vise à favoriser au maximum les échanges entre les acteurs pour que des projets concertés à l'échelle territoriale voient le jour et pour améliorer leur acceptabilité et réduire leurs impacts potentiels

- Sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques (pêche, navigation, environnement)

- Faire connaître les métiers de la mer (semaine de l'emploi maritime, marées de découverte...)

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Le plan d'action

Le plan d'action constitue un cadre construit à l'échelle de la façade maritime et de ses zones de vocations (décrites dans le volet stratégique du DSF).
Il cible l'ensemble **des actions concrètes et opérationnelles** à mettre en place **pour répondre aux objectifs stratégiques** et atteindre la **vision** à horizon **2030**.

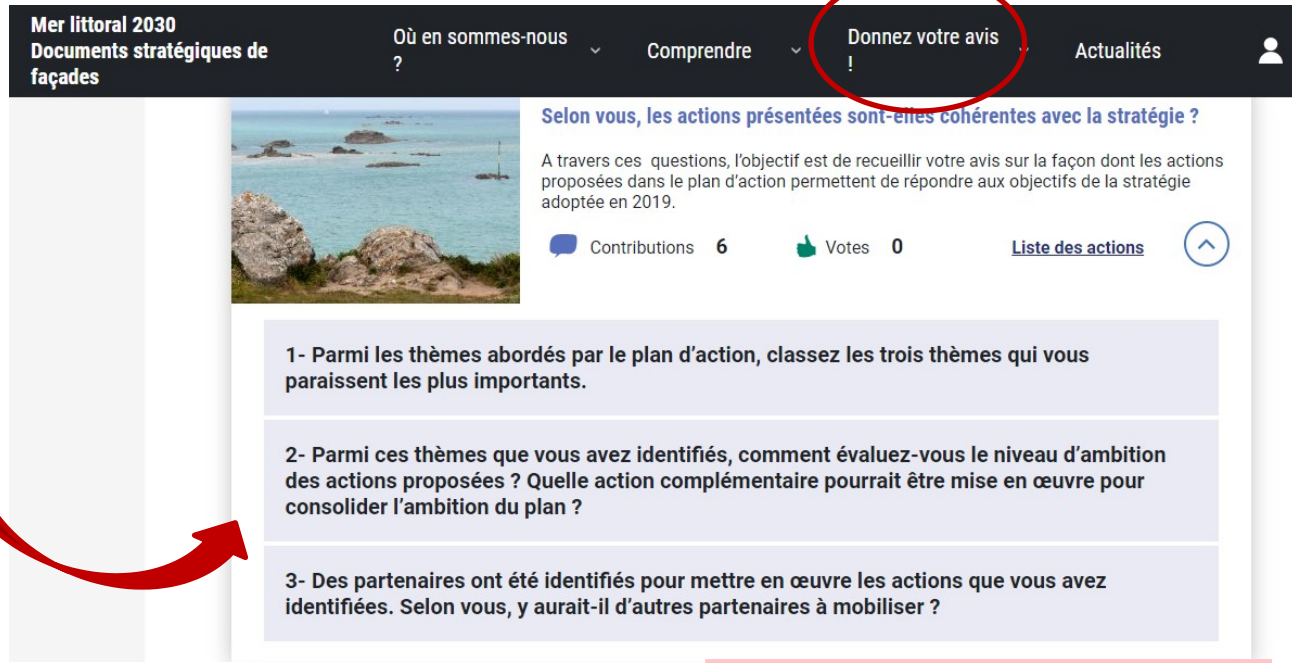

Vous pouvez réagir sur le plan d'action :
- soit au regard des 14 thèmes identifiés,
- soit selon une approche spatialisée.

Donnez votre avis sur le plan d'action

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Le plan d'action

Le plan d'action constitue un cadre construit à l'échelle de la façade maritime et de ses zones de vocations (décrites dans le volet stratégique du DSF).
Il cible l'ensemble **des actions concrètes et opérationnelles** à mettre en place **pour répondre aux objectifs stratégiques** et atteindre la **vision** à horizon **2030**.

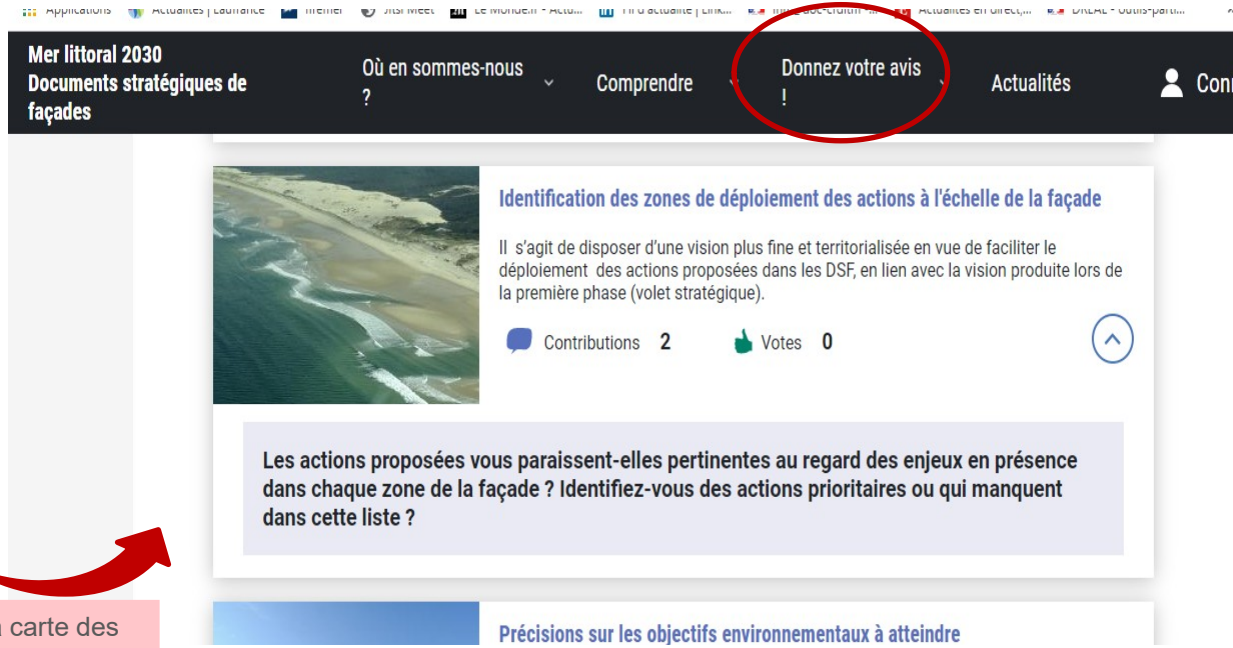

Donnez votre avis sur le plan d'action

La répartition des actions par secteur géographique de la carte des vocations est le fruit d'une première étape de spatialisation des actions en fonction des enjeux auxquels celles-ci répondent.

A ce stade du processus, cette localisation revêt un caractère indicatif.

Une fois la consultation achevée et le document adopté, cette localisation sera affinée avec les partenaires, notamment les collectivités locales, afin de s'assurer que le déploiement des actions soit cohérent avec les dynamiques du territoire.

Échanges avec les participants

Ordre du jour

- **Pourquoi et comment est organisée la planification maritime ?**
- **Présentation de la façade Sud-Atlantique**
- **Présentation du dossier soumis à consultation**

  - Addendum à la stratégie de façade maritime adoptée en 2019

  - Dispositif de suivi

  - Plan d’action

- **Prochaines étapes de la consultation du public et des instances réglementaires**

Calendrier d'adoption

- **Pour rappel : 12 février** : saisine de l'autorité environnementale : avis rendu le 5 mai
- **20 mai au 20 août** : consultation du public et des des instances + webinaires nationaux et un dans chaque façade
- **Fin juin** : consultation des Etats voisins
- **Juillet** : second webinaire national
- **Automne/hiver 2021** : Bilan de l'ensemble des consultations pour éventuelles adaptations du volet opérationnel du DSF et de l'addendum à la stratégie de façade maritime
- **Oct/nov 2021** : adoption du dispositif de suivi par les préfets coordonnateurs de façade
- **Mars 2022** : adoption du plan d'action et des cibles complémentaires par les préfets coordonnateurs de façade
- *Information du public et des instances sur les modalités de prise en compte des retours via la déclaration environnementale*

GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

MERCI POUR VOTRE ATTENTION